

# CIRCULAIRE CPDP 2021

LE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION PÉTROLIÈRE FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE



N° 11706 | Vendredi 8 janvier 2021

## TVA APPLICABLE AUX PRODUITS PÉTROLIERS

NOTE DU BUREAU FID 1 DU 21 DÉCEMBRE 2020

> Une note du bureau FID 1 de la direction générale des douanes (DGDDI) datée du 21 décembre 2020 apporte des précisions sur le transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la gestion et du recouvrement de la TVA applicable aux produits pétroliers.

Pour rappel, ce transfert est prévu par l'article 193 de la loi de finances pour 2019.

> Figure ci-après la note du 21 décembre 2020.

>>>